

L'adhésion à l'OCCE...

Le montant de l'adhésion est de moins de 2 euros.

A quoi sont-ils utilisés ?

1 - L'OCCE national : ce que doit faire la Fédération nationale de l'OCCE ...

| | |
|---|--|
| <p>Fédère les OCCE Départementaux et en unions régionales.</p> <p>Met en œuvre les dispositifs pédagogiques nationaux.</p> <p>Reçoit et met en œuvre les missions que lui confie le Ministère de l'Éducation (notamment la gestion des coopératives scolaires).</p> <p>Dialogue avec de nombreux partenaires, dont le Ministère de l'Éducation, les Rectorats, les DSDEN.</p> <p>Met un animateur (salarié de la Fédération) à disposition de chaque département</p> <p>Forme ses personnels, des administrateurs nationaux et départementaux de l'OCCE</p> <p>Produit des outils et des documents pédagogiques, juridiques, comptables à destination de ses adhérents.</p> <p>Organise le dialogue entre l'assureur des coopératives (MAIF) et négocie les tarifs et les clauses des contrats.</p> <p>Rédige et produit la revue « Animation & Education »</p> <p>... et bien d'autres domaines d'activité encore.</p> | <p>Demande une adhésion à chaque OCCE départemental pour permettre la mise en œuvre de ses actions et missions. (1.22€ par adhérent en 23/24)</p> <p>Reçoit une subvention ministérielle annuelle en regard de ses résultats et des missions qui lui ont été confiées ; cette subvention couvre 50 % de la masse salariale totale des personnels employés par la Fédération.</p> |
|---|--|



2- Ce que fait l'OCCE de Côte d'Or...

| Domaines juridique, associatif, comptable et assurance | Formation, information et conseil en matière de... | Interventions en classe |
|---|--|--|
| <p><u>Gestion légale de l'Association :</u></p> <p>Toutes les dispositions de la loi 1901 sont gérées par l'OCCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Conseils d'administration * Assemblées générales * Relations avec les institutions officielles * Relai des demandes de subvention * Certification des comptes * Aide à la mise en œuvre du contrat d'assurance * ... | <p><u>Formation des enseignants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Langue orale et écrite * Mathématiques * Organisation de débats philo * Mise en place de conseils d'élèves * Apprentissage de la citoyenneté * Gestion du climat de classe * Gestion des conflits * Théâtre * Jeux coopératifs * Formation comptable * Formation juridique * Formation à l'assurance * Formation des nouveaux directeurs | <p><u>Interventions en classe</u></p> <p><u>auprès des élèves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * mise en place d'ateliers de débat * Mise en place de conseils d'élèves * Découverte de pratiques de théâtre * Jeux coopératifs * Accompagnement pour la mise en œuvre des actions départementales ou nationales. (écoles fleuries, jury lecture, rallye maths, philo, théâ ...) * Interventions spécifiques à la demande des enseignants * ... |
| <p>Conseils aux mandataires dans les domaines</p> <ul style="list-style-type: none"> * juridique * comptable * assurance | <p>Interventions sur la demande des IEN et des circonscriptions et avec la DSDEN</p> | <p>Interventions sur la demande de l'enseignant de la classe ou de l'équipe enseignante</p> |
| <p>Gestion des mandats donnés aux mandataires de coopérative scolaire</p> | <p style="text-align: center;"><u>Services</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Bibliothèque de l'OCCE :</u> 150 séries de livres (généralement en 30 exemplaires) et 40 malles thématiques prêtées gratuitement à nos adhérents. La gestion de la bibliothèque est assurée par des bénévoles. ✓ <u>Salle Peretti</u> Prêt d'une salle au centre ville, pour les classes en sortie à la journée sur Dijon. ✓ <u>Photocopies et plastification</u> Possibilité de faire des photocopies sur place (A4/A3 - n&b, couleur) Plastification et reliure de document sur place | |
| <p>Gestion des comptes bancaires et relation avec les organismes bancaires</p> | | |
| <p>Permanence téléphonique et organisation du secrétariat</p> | | |



Le prix de l'adhésion

Chaque élève et chaque enseignant s'affilie à l'OCCE de son département pour permettre un fonctionnement légal de la coopérative scolaire et s'exonérer de la gestion administrative et légale du fonctionnement ordinaire d'une association (qu'assume l'OCCE départemental à votre place). C'est à ce titre que l'OCCE 21 vous demande chaque année une adhésion.

L'OCCE de chaque département de France et d'Outre-mer s'affilie à son tour à la Fédération nationale OCCE. Une grande partie de l'adhésion collectée au niveau départemental retourne vers cette adhésion à la Fédération pour le fonctionnement ordinaire au niveau national, et une petite partie va à l'union régionale Bourgogne.

| 2023-2024 | enfants | adultes |
|-------------------------|---------|---------|
| Prix de l'adhésion | 1,93 € | 6,30 € |
| Part fédérale | 1,22 € | 1,22 € |
| Part Union Régionale | 0,05 € | 0,05 € |
| Part restante à l'ad 21 | 0,66 € | 5,17 € |

A l'OCCE 21 nous finançons intégralement **le poste de secrétaire comptable**. Toutes les charges salariales, patronales, de prévoyance et de retraite incombent à l'association départementale, ce qui représente une part non négligeable de notre budget. Ce poste de travail est indispensable : si nous voulons pouvoir intervenir dans les classes et en formation, il faut que le travail administratif soit au maximum assuré par la secrétaire tandis que le travail pédagogique, cœur de notre métier, est assuré par l'animatrice.

Certes, notre association repose comme beaucoup sur des bénévoles : président, trésorière, bibliothécaires... Mais la spécificité de notre action et la législation de plus en plus complexe imposent une présence et un professionnalisme dont notre secrétaire actuelle a pris la mesure. C'est pourquoi son emploi nous est indispensable.

L'Assemblée générale a décidé de situer le niveau de l'adhésion 2023-2024 à un montant de 1,93 € par élève et 6,30 € par adulte. En effet, il n'y avait pas eu d'augmentation depuis 2020-21 et la part fédérale augmentera de 0,06 € à la rentrée prochaine. (A ce montant doit être ajouté 0,25 € pour l'assurance des activités de la coopérative scolaire, montant indifférencié entre élèves et adultes et fixe depuis de nombreuses années. C'est un contrat MAE /MAIF.

Régler son adhésion en début d'année peut paraître onéreux, nous l'entendons ; mais notre association n'est pas un collecteur d'impôt mais un pourvoyeur de services : aides et conseils juridiques et comptables, assurance, et surtout pédagogie sont mis à la disposition des coopératives scolaires pour un fonctionnement dans un cadre légal, sous la couverture d'une assurance solide et avec des valeurs pédagogiques et humaines fortes.

